Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement: LARGENTIERE

Liberté - Egalité - Fraternité

## Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

<u>Date d'envoi</u>: 9 avril 2024 <u>Date d'envoi</u>: 9 avril 2024 <u>Date d'affichage</u>: 9 avril 2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-2024 Du LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

<u>Présents</u>: 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration: 3 – BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe à ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : MARION Martine

## OBJET: Vote du compte administratif 2023

Sous la présidence de M. Patrick CORTIAL, Premier Adjoint (Monsieur le Maire ne participant pas aux débats et ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

			<b>RESULTATS 2022</b>			
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés N-1		100 000.00 €		217 082.36 €		317 082.36 €
Opérations N	1 574 178.98 €	1 844 708.68 €	639 575.98 €	797 276.56 €	2 213 754.96 €	2 641 985.24 €
TOTAUX	1 574 178.98 €	1 944 708.68 €	639 575.98 €	1 014 358.92 €	2 213 754.96 €	2 959 067.60 €
Résultat de clôture		370 529.70 €		374 782.94 €		745 312.64 €
	Besoin de financement investissement					
	Excédent de financement investissement		374 782.94 €			
	Restes à réaliser investissement.		1 305 248.00 €	784 642.00 €		
	Besoin de financement des RAR (2)		520 606.00 €			
	Excédent de financement des RAR					
	Besoin total de financement (1 + 2)		145 823.06 €			
	Excédent total de financement					

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance, Martine MARION

IN THE DE

e Maire,

Philippe ROUX

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID: 007-210702312-20240415-204\_04\_15\_10-DE